

Réf: Dossier 434206

## Avis de constitution

### SOCIETE « AUTOPHARMACIE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82  
A50 METRES DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29,  
Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 04/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTOPHARMACIE »

Objet : ACHAT ET VENTE DE PIECES AUTOMOBILE, IMPORT/EXPORT. l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82  
A50 METRES DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29,  
Ilot 01

Dirigeant(s) M TRAORE SEYDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08636 du 25/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51694/GTCA/RC/2025 du 25/08/2025

